

COMBINING CROSS-COUNTRY SKIING AND RIFLE MARKSMANSHIP
ALLIE LE SKI DE FOND ET L'ADRESSE AU TIR



MÉMO

À: Athlètes de l'équipe nationale

De: Andy Holmwood, directeur général

Objet: **Processus de nomination interne (PNI) de l'équipe de biathlon pour les Jeux olympiques de PyeongChang**

Date: Le 22 novembre 2017

Cette note fait suite à ma note précédente, datée du 30 octobre 2017, concernant les modifications apportées au PNI de Biathlon Canada pour les Jeux olympiques de PyeongChang.

La [note originale](#) a été distribuée le 30 octobre 2017 et annonçait à la fois une période destinée aux questions concernant les modifications au PNI jusqu'au 15 novembre 2017 et un rappel aux athlètes que les objections aux modifications devaient être portées en appel en temps opportun.

Comme aucun appel concernant les modifications au PNI n'a été reçu, Biathlon Canada considère que les modifications sont acceptées et mettra en œuvre le PNI en conséquence.

En guise d'explication du PNI face à un commentaire reçu, les «athlètes remplaçants» sont définis comme l'athlète au cinquième rang du classement de chaque sexe. Les athlètes remplaçants doivent satisfaire les critères de Priorité 1, Priorité 2 ou Priorité 3 pour être considérés pour la nomination, sinon, aucun autre athlète ne sera nommé.

Biathlon Canada a été informé par le COC que les substitutions de l'un des 10 athlètes nommés après le 28 janvier 2018 (auparavant, c'était le 2 janvier 2018) seront assujetties à la politique de remplacement tardif de l'athlète des Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang 2018 / CIO.